|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AFRICAN UNION | logo | UNION AFRICAINE |
|  | UNIÃO AFRICANA |
| Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5517844 |

**SA8340**

**PROJET DE NOTE D’ORIENTATION**

**MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PLAN D’ACTION DE OUAGADOUGOU POUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, NOTAMMENT LES FEMMES ET LES ENFANTS**

**&**

**LANCEMENT DE L’INITIATIVE DE LA COMMISSION DE L’UNION AFRICAINE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, CAMPAGNE (UA.COMMIT) POUR LES ÉTATS MEMBRES DE L’AFRIQUE CENTRALE ET DE L’AFRIQUE DU NORD**

**Partenariat pour la prévention et la protection contre *la traite des être humains (TIP) et la poursuite judiciaire des auteurs de ce trafic***

***3-5 décembre,***

**Libreville (Gabon)**

 **Organisé conjointement par le**

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, COMMISSION DE L’UNION AFRICAINE**

**Et**

**L’ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM), L’UNION EUROPEENNE (UE), LE HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIÉS (HCR) ET L’OFFICE DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (UNODC)**

1. **CONTEXTE**
2. Ces dernières années, la lutte contre la traite des être humains a pris une grande importance dans de nombreux forums internationaux et régionaux, d’où l'adoption d'instruments internationaux et le lancement de plusieurs programmes visant à s'attaquer à ce fléau. Au nombre de ces instruments figurent la Convention des Nations unies sur la criminalité transnationale organisée et son Protocole sur la prévention et la répression de la traite des être humains, en particulier les femmes et les enfants (2000), et le Programme de l'Initiative mondiale des Nations unies contre le trafic des êtres humains (UN.GIFT) (2004).

1. En janvier 2007, l'Union africaine a adopté la Décision EX.CL/Dec.324(X) du Conseil exécutif, qui a approuvé le Plan d'action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains, notamment les femmes et les enfants. Cette Décision a invité le Président de la Commission de l'UA, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres partenaires à plaider en faveur de la mise en œuvre de ce Plan d'action. De plus, la Commission, en collaboration avec l'OIM, a été invitée à aider les États membres à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques saines de migration en vue de remédier à la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants. Le Président de la Commission de l'Union africaine doit périodiquement faire rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou. La Décision a également exhorté la communauté internationale à continuer de fournir son assistance en vue de la réalisation des objectifs stipulés dans le Plan d'action de Ouagadougou. Par ailleurs, le sixième Forum africain pour le développement organisé conjointement en novembre 2008 par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et l'Union africaine, a réitéré la nécessité de la vulgarisation et la mise en œuvre rapides du Plan d'action de Ouagadougou. La Stratégie commune Afrique-UE, en particulier le deuxième Plan d'action du Partenariat pour les Migrations, la Mobilité et l'Emploi, appelle à davantage d’action contre la traite des êtres humains.
2. Par ailleurs, le Plan d'action pour la lutte contre la drogue et pour la prévention du crime (2007-2012), adopté en janvier 2008 par la Conférence de l'Union, prévoit la coordination des activités de lutte contre la traite des êtres humains, de protection des victimes et de poursuite judiciaire des auteurs de ce trafic.
3. Dans ce contexte, le Département des Affaires sociales de la Commission de l'Union africaine, en partenariat avec le Groupe thématique UA/ONU pour le Développement social et humain (SHD), a lancé, en juin 2009, l‘« Initiative de la Campagne de la Commission de l'UA contre la traite des êtres humains (UA.COMMIT) » à la Commission de l'UA à Addis-Abeba. Avec le Plan d'action de Ouagadougou au centre de son objectif, la campagne sensibilise les États membres, les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations de la société civile à la lutte contre la traite des êtres humains par des mesures strictes. C’est ainsi que la Campagne UA.COMMIT a été lancée à la CEDEAO en mars 2010, à l'IGAD et à l’EAC en décembre 2010, et à la SADC en novembre 2011.
4. Pour faire avancer la Campagne et conformément à la Décision EX.CL/Dec.324(X) du Conseil exécutif, la Commission de l'UA, en collaboration avec l'OIM et d'autres partenaires, est en train d’organiser un Atelier régional consultatif pour les $É$tats membres de l’Afrique centrale et de l'Afrique du Nord **du 3 au 5 décembre 2012, à Libreville au Gabon**, sur l'opérationnalisation du Plan d'action de Ouagadougou.
5. Dans son Rapport 2011 sur la Traite des êtres humains, le Département d’État américain a fait observer que les pays d'Afrique du Nord ne respectent pas totalement les normes minimales pour l'élimination de la traite des personnes (TIP) et ne font apparemment pas d’efforts notables dans ce sens.
6. Lors du lancement du Processus consultatif régional sur la Migration pour les États d'Afrique centrale (Dialogue sur la Migration pour les États d'Afrique centrale) en février 2012, les États membres ont lancé un appel à la Commission et à l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) afin que celles-ci les aident à renforcer leurs capacités pour mener à bien les programmes liés à la migration.

## **OBJECTIFS**

8. L'Atelier régional consultatif permettra de renforcer les voies et moyens efficaces de travail en réseau, de coordination et de coopération entre les États membres et les partenaires dans la lutte contre la traite des personnes en Afrique centrale et en Afrique du Nord d'une manière plus stratégique et programmatique. L'objectif sera également de sensibiliser les Etats d’Afrique centrale et d'Afrique du Nord à l'opérationnalisation du Plan d'action de Ouagadougou pour la lutte contre la traite des êtres humains, notamment les femmes et les enfants, et à la Campagne UA.COMMIT pour les États membres d’Afrique centrale et d’Afrique du Nord.

9. La Campagne UA.COMMIT s'emploie à sensibiliser l'engagement continu de l'UA à s’attaquer au problème de la traite des êtres humains à travers le continent. La Campagne UA.COMMIT vise à galvaniser les activités menées par la Commission de l'UA, y compris les initiatives internationales, régionales et nationales en des interventions plus synergiques et plus coordonnées dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains en Afrique.

* 1. **PROGRAMME POUR L’ATELIER REGIONAL CONSULTATIF**

10. L'Atelier portera sur les points suivants:

* le lancement officiel de la Campagne UA.COMMIT avec les régions de l’Afrique centrale et de l'Afrique du Nord;
* le Plan d'action de Ouagadougou pour la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants (2006);
* le Cadre stratégique et institutionnel pour la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou, avec un accent particulier sur le rôle des partenariats.
1. **RÉSULTATS ATTENDUS**

11. L’Atelier devra:

* évaluer les cadres de partenariats nationaux existants (législatifs, institutionnels, etc.) sur la traite des êtres humains ;
* vulgariser le Plan d'action parmi les participants de la Région et explorer les possibilités de l'intégrer aux mécanismes existants ;
* sensibiliser les pays qui ne disposent pas de ces mécanismes aux éléments de base des partenariats ;
* examiner les liens qui existent entre les mécanismes nationaux de coordination et la coopération régionale ;
* préparer le terrain pour un plan d'action régional éventuel pour la lutte contre la traite des êtres humains en Afrique centrale et en Afrique du Nord ;
* proposer un ensemble de recommandations sur la voie à suivre dans ce domaine.

12. Par ailleurs, les résultats suivants sont attendus à l’issue des ateliers consultatifs et du lancement de la Campagne UA.COMMIT:

* le renforcement de la coopération entre la Commission de l'UA, les partenaires, les organisations de la société civile et les médias.
1. **DOCUMENTS DE BASE**

13. Les documents de base pour l’Atelier sont les suivants:

* Position africaine commune sur la Migration et le Développement ;
* Cadre stratégique de la migration pour l'Afrique ;
* Déclaration conjointe Afrique-UE sur la migration et le développement ;
* Plan d'action de Ouagadougou ;
* Plan d'action de l’UA pour la lutte contre la Drogue et pour la prévention du Crime (2007-2012) ;
* Stratégie commune Afrique-UE, en particulier le deuxième plan d'action du Partenariat sur les Migrations, la Mobilité et l'Emploi ;
* Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole sur la prévention et répression de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (2000).

**F. QUESTIONS D’ORDRE ORGANISATIONNEL**

14. La Commission de l'Union africaine sera responsable de tous les arrangements d’ordre logistique.

* 1. **PARTICIPANTS**

15. Au total, soixante (60) participants seront invités des États de l’Afrique centrale et de l’Afrique du Nord, des Secrétariats des Communautés économiques régionales (CER), des organisations de la société civile, les membres du Groupe de travail de la Commission de l’UA sur la Migration, les membres du Groupe thématique ONU/UA pour le développement social et humain, et les partenaires au développement. Les départements concernés de la Commission de l'UA seront également invités.

* 1. **AUTRES INFORMATIONS**

16. Personnes à contacter pour de plus amples informations sur l’Atelier :

Philip Bob Jusu et Sewnet Mulushoa,

Département des Affaires sociales,

Commission de l'Union africaine,

Addis-Abeba,

Tel. + 251-115182216/ +251-115182212;

Email: sewnetm@africa-union.org et (ampliation à: jusup@africa-union.org)